

mettait ces drogues à la disposition de la population, dans tous les petits magasins du coin! Imaginez-vous le désastre au sein de notre jeunesse, dans nos ménages! Imaginez-vous ce qui adviendrait de notre population; dans dix ans, avec ce système, on serait assuré de ne plus avoir de population du tout, et les populations noire et chinoise viendraient nous remplacer, au Canada.

Voilà les conséquences qu'entraînerait l'adoption de ce bill, si l'on en confiait l'application à des individus qui ne sont pas préparés à accepter ces médicaments ou ces drogues. Cela constitue un problème.

Tout d'abord c'est un problème médical, en plus d'être un problème moral. Je conçois que s'il consulte les hautes autorités médicales, le gouvernement pourra légiférer de manière à permettre, non pas à toute la population mais à des autorités compétentes, d'utiliser certains médicaments en cas de maladie, de trop grande faiblesse ou autre chose, mais que ce soit sévèrement régi comme tous les poisons; certains remèdes, certaines injections sont exclusivement réservés au Bureau médical, actuellement.

Je prétends que ce n'est pas du tout l'affaire de la Chambre d'étudier ce problème, mais qu'on le laisse plutôt aux hautes autorités médicales que le gouvernement pourra consulter, comme il le fait toujours...

(Traduction)

M. Francis: Le député me permettrait-il de lui poser une question? D'après lui, le problème ne relève pas de la Chambre des communes. Pourrais-je savoir sur quoi se fonde une telle affirmation puisque la question intéresse une partie du Code criminel adoptée par la Chambre?

(Texte)

M. Gauthier: Monsieur le président, ceci se trouve justement défendu dans le Code criminel, parce que nos pères ont été beaucoup plus sages que certains d'entre nous, aujourd'hui. Ils ont pensé, eux, que la loi naturelle ne l'emporterait pas sur la loi divine, et c'est pour cette raison que nous avons aujourd'hui des articles très sages dans l'ancien Code criminel.

Je me rends compte que plus on semble se raffiner, plus on commet de bêtises. Je crois que l'adage: «Qui veut faire l'ange fait la bête», est toujours vrai. Je me rends compte que nous tendons aujourd'hui vers ce but.

J'ai déclaré que c'était un problème médical qui devait être soumis aux autorités compétentes. Si nos hautes autorités médicales sont consultées sur ce point, comme les hautes autorités religieuses le sont aussi au sujet de la question morale, pour un tel cas, je suis sûr que nous aboutirons à une mesure législative plus adoptée au point de vue médical, et qu'il ne sera pas permis de vendre

ces remèdes ou ces drogues comme une bouteille de Pepsi, au petit magasin du coin.

Voilà nos raisons, monsieur le président. Si, aujourd'hui, on livrait dans toutes les épiceries, dans tous les petits magasins, des vaccins ou des piqûres de toutes sortes qui sont exclusivement donnés sur prescription du médecin, bref si l'on popularisait tous les remèdes soumis à la prescription du médecin, je conçois qu'à ce moment-là, la Chambre ferait une grave erreur. C'est justement l'erreur que nous sommes en train de commettre, si nous adoptons ce bill.

C'est un domaine qui doit être réservé exclusivement aux hautes autorités médicales. De plus, il ne faut pas oublier le grave problème moral que l'adoption de ce bill poserait dans toutes les provinces, surtout dans la province de Québec qui est en majorité catholique.

(Traduction)

M. Willoughby: Le représentant me permettrait-il de lui poser une question? A son dire, on devrait s'en remettre aux médecins à ce sujet. Comment ces derniers pourraient-ils trancher la question étant donné qu'ils se trouveraient à enfreindre le Code criminel en donnant un avis de ce genre?

(Texte)

M. Gauthier: Si je lis bien le bill, je comprends que les autorités médicales en font un produit ordinaire, un produit pharmaceutique comme tout remède breveté. C'est justement à cela que je m'oppose. Je ne veux pas que des pilules anti-conceptionnelles soient vendues aussi librement que le sirop Buckley ou tout autre remède semblable. Je crois que la plupart des députés à la Chambre conviendront avec moi que le bill, tel qu'il est rédigé, constitue une abomination. S'il visait tout simplement une étude de cette question de la part du bureau médical, je l'appuierais. Mais, on veut en faire un produit public, et là je m'y oppose. Je maintiens que notre population n'est pas prête à accepter une telle publicité, surtout lorsqu'on connaît la publicité d'aujourd'hui. On prétend que tout marche avec la publicité, qu'on peut vendre n'importe quoi qui ne vaut rien avec une bonne publicité.

M. Lachance: Comme le Crédit social!

M. Gauthier: Ce serait la meilleure affaire si le Crédit social pouvait se prévaloir de cette publicité, mais les vieux partis et la finance l'empêchent parce que cela ne paye pas.

Il faut mettre un frein à la publicité, monsieur le président. Le seul moyen de mettre un frein à la publicité c'est en renvoyant cette question à l'étude par les hautes autorités qui sont aussi compétentes que la plupart des députés à la Chambre, car, personnellement, je parle en tant que père de